
La Commission piscine Foch unanime refuse la décision unilatérale du syndic SCC de Parly 2 de fermer les piscines, et propose un protocole raisonnable et acceptable permettant d'ouvrir la piscine Foch cet été

Jacques Vialla <jacques.vialla@gmail.com>

1 juillet 2020 à 22:20

À : Jean-Philippe Mougeot <jean-philippe.mougeot@scc.fr>

Cc : Michel Le Roux <mn.leroux@gmail.com>, SAINT CLOUD <michel.fondevirole@orange.fr>, Olivier Dehaut <olivier.dehaut@scc.fr>, "alain.cahen" <alain.cahen@gmail.com>, Conseil Syndical Principal de Parly 2 <parlycom@parly2.com>, Regis Migdal <regis.migdal@lsgim.lu>, Birger Strom <birger.strom@lsgib.be>

Mr Mougeot bonjour,

Nous nous référons à votre note diffusée le 29-6-2020, "décision du Syndic relative à la saison 2020 des piscines de Parly 2".

Dans cette note, vous nous annoncez que les 8 piscines de Parly 2 resteront fermées cet été.

Et cela sans aucune consultation du Conseil Principal, alors même que le président du CSP, Alain Cahen, nous avait annoncé, par note du 2 juin 2020, que nous serions amenés à voter sur ce sujet, par voie d'internet, "entre le 22 et le 25 juin". Mais il s'agit ici de "parties communes spéciales", dont la gestion ne dépend pas du CSP proprement dit: tout ceci est très surprenant.

Et ceci se fait sans aucune consultation des commissions piscine de Parly 2, alors même que le Règlement des piscines de Parly 2, dans son article 1, confie aux commissions piscine la gestion des piscines et clubs piscines.

Aussi c'est en tant que membres de la commission piscine Foch, et présidents des 3 résidences, Foch, Saint Cloud et Palais Royal, que nous nous adressons à vous, pour vous exprimer solennellement:

1-Notre désaccord total sur votre décision unilatérale et arbitraire de fermeture des piscines cet été.

Et ce d'autant plus que la piscine municipale du Chesnay-Rocquencourt a ouvert, ainsi que les piscines des copropriétés environnantes.

2- Notre désaccord total sur votre interprétation extrêmement restrictive de la réglementation de l'Agence Régionale de Santé, interprétation contraire à celle des autres copropriétés qui ont trouvé un protocole pour ouvrir, soumis à l'ARS.

Par votre rigueur excessive, vous pénalisez les 18 000 parlysiens, qui seront privés de piscine cet été à cause de vous.

3- Porte-parole des copropriétaires de nos 3 résidences, qui nous supplient d'intervenir, nous vous demandons de permettre l'ouverture de la piscine Foch, selon un protocole adapté aux caractéristiques de cette piscine, dont nous vous suggérons les grandes lignes:

- Les résidents déposent leur carte à l'entrée au surveillant de baignade, qui note, sur un cahier, le nom, la date et l'heure, et signent un engagement au respect des gestes barrière

- Durée de présence limitée à 2 heures 30

- Nombre de personnes limité à 30 en même temps, dont 7 dans l'eau

- Pas d'invités, en dehors des enfants et petits-enfants

- Accès au club, toilettes et douches: 1 personne de chaque côté, avec masque obligatoire

- gestes de distanciation imposés
- marquage au sol
- douche savonnée obligatoire
- désinfection 2 fois par jour

Nous vous en remercions par avance.

Cordialement.

Michel Le Roux, Président de la Résidence Foch

Michel Fondeviole, Président de la Résidence Saint Cloud

Jacques Vialla, Président de la Résidence Palais Royal